



## COMPTE RENDU REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le cinq avril à 19h00, le conseil, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur DE MEYER Bernard, Maire.

Présents : ARNOULD Michel, BURTIN Françoise, DE MEYER Bernard, DUJARDIN Stéphane, GOURDIN Alison, HAMIEAU Maud, HENNION Éric, LUBERDA Sandrine, METAYER Jean Maurice, POHU Gérard, SALIGOT Roger.

Absents : Pouvoir de FAUQUEUX Anne Marie à LUBERDA Sandrine.  
Pouvoir de SILLE David à HENNION Éric.  
Pouvoir de TAISNE Dominique à ARNOULD Michel  
Pouvoir de FLATRES Pascal à HAMIEAU Maud.

Secrétaire de séance : M. POHU Gérard

Date de convocation et d'affichage : 30/03/2017

**Approbation du compte rendu précédent.**

### **APPROBATION D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR**

Suite à une omission lors du vote des subventions au conseil municipal du 15 février dernier, Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour. L'ajout concerne le Vote de la subvention allouée au C.C.A.S. pour l'année 2017. Le Conseil Municipal **autorise** l'ajout de ce point à l'unanimité.

### **N° 2017DELIB0017 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 (14 voix pour)**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé

par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,  
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il est donc demandé au conseil municipal d'approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016.

Il sera également précisé si ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, appelle observation ou réserve de la part du conseil municipal sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016, Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **N° 2017DELIB0018 : COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (14 voix pour)**

Monsieur le Maire ne prend pas part à la délibération et au vote du compte administratif et quitte la salle de conseil.

Monsieur l'Adjoint aux Finances présente à l'assemblée les résultats du Compte Administratif du budget 2016, conformes au compte de gestion de la Trésorerie, et qui sont les suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2014	126 636.79	- 16 184.62
Part affectée à l'investissement 2015	46 709.62	
Résultat de l'exercice 2015	35 974.35	- 8351.12
Résultat de clôture	115 901.52	- 24 535.74

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **approuve à l'unanimité** le compte administratif pour l'exercice 2016, Monsieur le Maire ne participant pas au vote.

#### **N° 2017DELIB0019 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016 (14 voix pour)**

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 115 901.52 € et un déficit d'investissement de 24 535.74 €

Le Conseil Municipal **décide à la majorité**, Monsieur le Maire ne participant pas au vote, d'affecter le résultat de l'exercice 2016 comme suit :

Solde d'exécution d'investissement : Besoin de financement 24 535.74 €

Solde des restes à réaliser d'investissement : Besoin de financement : 218.00 €

Besoin de financement D 001 24 535.74 €

Affectation en réserves R 1068 en investissement 24 753.74 €

Report en fonctionnement R 002 91 147.78 €

#### **N° 2017DELIB0020 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017 (15 voix pour)**

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur les taux d'imposition des 3 taxes, à savoir pour 2016 :

Taxe d'habitation : 21.17 %,

Taxe foncière bâti : 19.75 %,

Taxe foncière non bâti : 79.40 %.

Après en avoir délibéré, et malgré la baisse des dotations de l'état, le conseil municipal décide à l'unanimité la reconduction de ces taux pour l'année 2017.

#### **N° 2017DELIB0021 : SUBVENTION 2017 AU CCAS (14 voix pour)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, Monsieur le Maire ne participant pas au vote :

**Décide**, d'accorder au C.C.A.S. le versement d'une subvention pour l'année 2017 d'un montant de 3 500.00 € ;

**Précise** qu'elles seront prévues au compte 65732 du BP 2017.

#### **N° 2017DELIB0022 : BUDGET PRIMITIF 2017 (15 voix pour)**

Les différentes prévisions du budget pour l'année 2017 :

❖ section de fonctionnement :

➤ dépenses : 473 249.78 €

➤ recettes : 473 249.78 €

❖ section d'investissement :

➤ dépenses : 442 377.74 €

➤ recettes : 442 377.74€

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal **adopte** le Budget Primitif 2017 présenté à l'assemblée.

**N° 2017DELIB0023 : PARTICIPATIONS COMMUNALES : NOUVELLES CONDITIONS D'ATTRIBUTION  
(15 voix pour)**

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, tous les avantages accordés (rentrée scolaire, cadeaux fête des mères, repas 3 X 20 ans, colis de Noël + coquilles, galette des rois...) seront attribués sur présentation des justificatifs prouvant que les demandeurs sont :

- Propriétaires de leur résidence principale sur la commune,
- Locataires résidants dans la commune depuis plus d'un an à la date de la demande.

La commission telle que défini par la délibération 9/2016-04-13 se réunira pour statuer sur les cas litigieux.

Pour mémoire, la commission est composée des membres suivants :

Éric HENNION,

Anne Marie FAUQUEUX,

Sandrine LUBERDA,

Dominique TAISNE,

Roger SALIGOT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** les nouvelles conditions d'attribution détaillées ci-dessus.

**INFORMATIONS DIVERSES**



Le Maire,

Bernard DE MEYER.